



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

16/11/2022

Date d'affichage :

16/11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANEE Roger,

Procuration : Monsieur IMBERT Alain donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine, Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame Valérie HOSTALIER

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-066 – Actualisation du plan de financement du projet de Parking de la Borde

Vu la délibération n°2022 – du 31 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 ;

Vu la sollicitation de la Communauté de Communes – Rives de Saône nous sollicitant pour modifier le plan de financement du Parking Sécurisé de la Communauté de Communes situé sur le Paquier de la Borde ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2022 sur le sujet de l'actualisation du projet du Parking de la Borde ;

Considérant que la Communauté de Communes – Rives de Saône a confié l'exploitation du nouveau parking de Saint-Usage à un délégataire, Facility Park (DSP). Le système de contrôle d'accès prévu dans le cadre du marché de travaux s'avère inadapté pour appliquer la grille tarifaire votée par le conseil communautaire le 18 mai 2022. Le coût du nouveau système est estimé à 112 500 € HT (comprenant les bornes d'entrée et sortie, la caisse automatique, les serveurs, logiciels et interphone, les barrières automatiques, et la pose de l'ensemble).

Considérant que la participation des communes de Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne sur le projet des aménagements ludique de la pointe de la Gare d'Eau ne pourra pas être porté sur ce projet sous peine de dépasser le seuil de 80 % de subvention pour ce projet porté par l'intercommunalité

Considérant que la Communauté de Communes propose d'utiliser ces sommes pour le projet de la pointe de la Gare d'Eau au profil du projet du parking sécurisé

Considérant les explications apportées en début de Conseil Municipal par Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : d'adopter le nouveau plan de financement de l'opération d'aménagement du parking sécurisé de la Gare d'Eau proposé ci-joint :

DEPENSES RECETTES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX d'aménagement du parking dont tranchées	326 276,00 €	REGION Contrat de Pays	86 296,18 €

Siceco Pennequin (base + TO 2 + option contrôle accès)			
Avenant 1 terrassement	40 052,90 €	EUROPE Leader	135 573,72 €
Surcoût travaux de busage Pennequin	35 690,00 €	ETAT DSIL attribué 08,06,21 soit 19 % cpte 1347	74 191,65 €
Moins-value annulation commande borne Urbaflux	-32 500,00 €		
SOUS TOTAL PENNEQUIN	369 518,90 €		
Travaux raccordement BT Siceco jusqu'au parking (reste à charge CCRS)	2 300,00 €	Participation 2022 St Usage HT/Busage DSIL 19% déduite	22 709,16 €
Mâts éclairage public devis SICECO 15,02,2022 (reste à charge CCRS)	20 055,00 €	Participation 2023 St Usage HT surcoût busage (=100 % de la dépense)	35 690,00 €
Frais de notaire bail	1 000,00 €		
Honoraires plan topo + MOE	29 940,00 €	Participation St Jean de Losne report projet gare d'eau à confirmer	13 850,00 € <i>(16 620,00 € TTC)</i>
		Participation St Usage report projet gare d'eau à confirmer	16 850,00 € HT <i>(20 220 € TTC)</i>
Nouveau contrôle accès	112 500,00 €		
		Autofinancement CCRS	150 153,19 €
TOTAL HT	535 313,90 €	TOTAL	535 313,90 €

Article 2 : Donne son accord pour participer financièrement à hauteur de 20 220 € TTC à l'aménagement du parking sécurisé. Le versement de la somme à la Communauté de Communes – Rives de Saône sera effectué sur l'exercice budgétaire 2022

Article 3 : de reporter la part de financement intégral de la commune du projet des aménagement ludique de la pointe de la Gare d'Eau au profil du projet du parking sécurisé du Paquier de la Borde

Article 4 : Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	4	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Le Maire**



Valérie HOSTALIER